

**Pierre HENRIET**  
Député de la Vendée  
(LRM)

Paris, le 29 mars 2018

*Membre de la Commission  
des Affaires culturelles  
et de l'Éducation*

*Membre de l'Office  
parlementaire d'évaluation  
des choix scientifiques et  
technologiques*

*Président  
du Groupe d'études  
« République et Religions »*

Monsieur,

Vous m'avez récemment envoyé une lettre concernant le renforcement des mesures de sécurité routière envisagé par le Gouvernement, et notamment l'expérimentation pour les deux prochaines années, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, de l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur toutes les routes bidirectionnelles sans séparateur médian.

Je partage votre colère face à cette mesure restrictive et peu efficace.

Dès les annonces du Conseil interministériel de sécurité routière du mardi 9 janvier, j'ai interpellé le Premier Ministre, Édouard PHILIPPE, et le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, Gérard COLOMB, afin de leur proposer de laisser la décision aux Préfets de chaque département d'appliquer cette mesure en la ciblant seulement sur certaines zones dites « accidentogènes » et non sur l'ensemble du réseau.

Avec certains de mes collègues, nous faisons part régulièrement de cette colère aux membres du Gouvernement afin de les sensibiliser sur le sujet avec l'espoir qu'ils puissent revenir sur leur décision. Un certain nombre de ministres ont également émis un avis dans le même sens.

Je ne manquerai pas de vous informer des changements, si toutefois le Gouvernement revient sur cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Permanence parlementaire**  
15, rue des Drapiers  
B.P. 50043  
85200 FONTENAY-LE-COMTE  
Tél : 02.51.87.27.94

**Assemblée nationale**  
Bureau 0412  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS Cedex 07 SP  
Tél : 01.40.63.04.12

**Pierre HENRIET**

